

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2017

Date de convocation :

27 mars 2017

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 9
Votants 9

N° 1346/2017

Objet :

Créances éteintes

L'an deux mil dix-sept, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, BALOURDET Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent, Monsieur : GIOVANNI Philippe.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire indique que l'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie de Châlons-En-Champagne présente des recettes antérieures à 2017 irrécouvrables du fait de situations de surendettement d'un usager entraînant effacement des dettes de ce dernier, pour un montant de 5 762,25€.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire
In et après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

ACCEPTE

les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 5 762,25€ .

Étant précisé que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2017, et que les crédits nécessaires (5 762,25 euros) sont prévus au budget au compte 6542.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 06 avril 2017.

Le Maire,

J.ROUSSINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20170403-1346-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2017

Publication : 07/04/2017